

PMRA Approved Label, CK
2023-0951, 2023-11-30

[ÉTIQUETTE DE CONTENEUR]

GROUPE	M04	FONGICIDE
---------------	------------	------------------

CAPTAN 480 SC

Fongicide

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Captane 482 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 34551 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 – 1050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0X1
1-855-264-6262

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 46 kg p.a./jour (95 L de produit). Lors de l'application pneumatique, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 10,9 kg p.a./jour (22 L de produit).

Une cabine fermée doit fournir à la fois une barrière physique contre les produits chimiques et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard et/ou un système de filtration des gaz et des vapeurs) qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes de protection et de gants n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte ou par pulvérisation en hauteur, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméable couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, ne pas manipuler plus de 0,71 kg p.a. (1,5 L de produit) par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Les travailleurs qui préparent les solutions pour le trempage des bulbes de fleurs ou qui effectuent des activités de nettoyage ou de réparation connexes doivent également porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs qui manipulent des bulbes traités et qui touchent des surfaces ayant été en contact avec la solution de trempage ou pouvant avoir été contaminées par celle-ci doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation/pneumatique portatif ou à l'aide d'un nébulisateur manuel.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité (DS) indiqués sur l'étiquette.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

CAPTAN 480 SC des marques de commerce de ADAMA Group Company.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

[ÉTIQUETTE DE LIVRET]

GROUPE	M04	FONGICIDE
---------------	------------	------------------

CAPTAN 480 SC

Fongicide

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Captane 482 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 34551 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 – 1050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0X1
1-855-264-6262

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

CAPTAN 480 SC est une suspension aqueuse qui convient à la dilution dans l'eau sous forme de pulvérisation pour la suppression de certaines maladies fongiques des fruits, légumes et cultures ornementales. **CAPTAN 480 SC** est également utile pour traiter le sol afin de supprimer certaines pourritures des semences ainsi que la fonte des semis.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 46 kg p.a./jour (95 L de produit). Lors de l'application pneumatique, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 10,9 kg p.a./jour (22 L de produit).

Une cabine fermée doit fournir à la fois une barrière physique contre les produits chimiques et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard et/ou un système de filtration des gaz et des vapeurs) qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes de protection et de gants n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte ou par pulvérisation en hauteur, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméable couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long.

De plus, lors des applications à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, ne pas manipuler plus de 0,71 kg p.a. (1,5 L de produit) par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Les travailleurs qui préparent les solutions pour le trempage des bulbes de fleurs ou qui effectuent des activités de nettoyage ou de réparation connexes doivent également porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, ainsi que des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les travailleurs qui manipulent des bulbes traités et qui touchent des surfaces ayant été en contact avec la solution de trempage ou pouvant avoir été contaminées par celle-ci doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation/pneumatique portatif ou à l'aide d'un nébulisateur manuel.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches de travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites traités avant la fin du délai prescrit. Dans des circonstances exceptionnelles, un préposé à l'application des pesticides accrédité peut entrer dans les sites traités pour y effectuer des tâches non manuelles à court terme, s'il s'est écoulé au moins 4 heures depuis l'application et s'il porte une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé **CAPTAN 480 SC** et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après utilisation du produit ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les remettre. Toujours travailler à l'abri du vent durant les opérations de mélange et de chargement. Garder les personnes non protégées à l'écart de la zone de manipulation du produit ou du voisinage pouvant être atteint par la dérive.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les délais de sécurité précisées dans le tableau suivant :

Culture	Activité	DS^a et/ou DAAR^b
Plantes ornementales de serre ^c (fleurs non coupées) : applications foliaires sur les asters, les camélias, les œillets, les chrysanthèmes, les dahlias, les lilas, les roses et les tulipes	Toutes les activités	12 heures
Rhubarbe (dans des tunnels de forçage)	Récolte	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Traitement du sol et des banquettes de serre (traitement du sol) : semis ou plants repiqués de roses et d'autres fleurs, arbustes, arbres, lits de semences de gazon, haricots, céleri, crucifères, aubergines, pois, tomates, piments et poivrons	Toutes les activités	12 heures
Vergers de pommiers et de poiriers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 mètres (1 mètre pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ces restrictions concernant l'architecture des arbres visent à réduire au minimum le contact des travailleurs avec le feuillage traité.	Éclaircissage manuel des fruits, récolte manuelle	15 jours
	Récolte mécanique	8 jours
	Taille manuelle, palissage	6 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
Vergers de pommiers et de poiriers n'ayant pas une densité élevée : vergers de pommiers et de poiriers qui ne répondent pas aux exigences indiquées pour les vergers de pommiers et de poiriers à haute densité.	Éclaircissage manuel des fruits	24 jours
	Récolte manuelle	19 jours
	Récolte mécanique	8 jours
	Taille manuelle, palissage	4 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
Cerisiers, pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers	Éclaircissage manuel des fruits	29 jours
	Récolte manuelle	15 jours
	Récolte mécanique	8 jours
	Toutes les autres activités	1 jour
Raisins	Retournement, annélation	78 jours
	Récolte manuelle, palissage (plein feuillage), liage (plein feuillage), effeuillage à la main	55 jours
	Récolte mécanique	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Concombre (de plein champ)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	10 jours
	Récolte	8 jours

	Palissage, liage	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Pommes de terre	Récolte	8 jours
	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	7 jours
	Épuration	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Tomates (de plein champ – applications foliaires)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	10 jours
	Récolte	8 jours
	Palissage, liage	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Fraises (de plein champ)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	9 jours
	Récolte	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Framboises	Récolte	8 jours
	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	7 jours
	Palissage / liage (plein feuillage)	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets en corymbe, mûres, mûres de Logan	Récolte	8 jours
	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	6 jours
	Palissage / liage (plein feuillage)	5 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets nains	Récolte	8 jours
	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	6 jours
	Toutes les autres activités	3 jours
Ginseng	Récolte	20 jours

	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Plantes ornementales d'extérieur : foliaire (fleurs coupées)	Récolte, éboutonnage, taille manuelle (plein feuillage)	7 jours
	Toutes les autres activités	1 jour
Plantes ornementales d'extérieur : foliaire (fleurs non coupées)	Récolte, éboutonnage, taille manuelle (plein feuillage)	4 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Surfaces gazonnées (gazonnières seulement)	Toutes les activités	12 heures
Surfaces gazonnées (terrains de golf)	Toutes les activités	jusqu'à ce que les pulvérisations soient sèches.
<p>^a DS = Délai de sécurité. Les DS supérieurs à 12 heures s'appliquent aux tâches manuelles.</p> <p>^b DAAR = Délai d'attente avant la récolte.</p> <p>^c S'applique uniquement aux fleurs non coupées, car il y a une énoncé sur l'étiquette qui interdira l'utilisation sur les fleurs coupées.</p>		

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que **CAPTAN 480 SC** contient un fongicide du Groupe M04. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **CAPTAN 480 SC** et à d'autres fongicides du Groupe M04. Une perte graduelle ou totale du degré d'éradication peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser **CAPTAN 480 SC** ou d'autres fongicides du Groupe M04 en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **CAPTAN 480 SC** chez l'agent pathogène.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre fongicide présentant un site d'action ciblé différent, s'il existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis.

Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262 ou www.adama.com/canada.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les

habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'USAGE

Respecter les restrictions fournies sur l'étiquette pour les cultures concernées. Les règlements de Santé Canada établissent les quantités permises de produits chimiques agricoles qui peuvent rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces quantités tolérées de résidus, utiliser seulement les doses recommandées et cesser toute pulvérisation dans le délai prescrit (en jours) pour chaque culture. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements concernant la période et le nombre de traitements nécessaires car ceux-ci peuvent varier selon les conditions locales.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site d'application (d'après la mesure prise à l'extérieur du site de traitement, du côté d'où vient le vent).

Pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer ce produit lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées par les tourbillons en bout d'aile. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques au site permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions à prendre relativement au produit

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir cet emballage. Pour toute question, communiquer avec le fabricant ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province. L'application de ce produit doit répondre à l'exigence suivante :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 50,0 litres par hectare.

Zones tampons sans pulvérisation :

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Plantes ornementales d'extérieur (fleurs coupées et non coupées)		2	1	4	2
	Bleuets en corymbe, bleuets nains, mûres, mûres de Logan		2	1	5	2
	Ginseng, framboises		2	1	5	3
	Fraises		3	1	5	3
	Concombres, tomates, pommes de terre		3	1	10	4
	Surfaces gazonnées (terrains de golf et gazonnières seulement)		5	1	10	5
Pulvérisateur pneumatique	Bleuets en corymbe ou bleuets nains, mûres, mûres de Logan	Début de la croissance	25	3	35	30
		Fin de la croissance	15	2	25	20
	Framboises	Début de la croissance	25	3	40	30

		Fin de la croissance	20	2	30	20
	Vergers de pommiers et de poiriers, raisins	Début de la croissance	30	4	40	30
		Fin de la croissance	20	2	30	20
	Pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers, cerisiers	Début de la croissance	30	5	40	35
		Fin de la croissance	20	3	35	25
Pulvérisation aérienne	Bleuets en corymbe ou bleuets nains	Voilure fixe	40	1	250	50
		Voilure tournante	30	1	125	40
	Vergers de pommiers et de poiriers	Voilure fixe	55	1	275	70
		Voilure tournante	40	1	150	50
	Raisins	Voilure fixe	65	1	325	85
		Voilure tournante	45	1	175	55
	Fraises	Voilure fixe	80	1	350	100
		Voilure tournante	55	1	175	70
	Pêchers, pruniers, pruniers à pruneaux, abricotiers, nectariniers	Voilure fixe	85	3	300	125
		Voilure tournante	55	1	175	75
	Cerisiers	Voilure fixe	85	3	300	125
		Voilure tournante	60	1	175	75
	Pommes de terre	Voilure fixe	90	3	350	125
		Voilure tournante	60	1	175	75
	Concombres, tomates	Voilure fixe	100	5	350	150
		Voilure tournante	70	2	200	90

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET COMPATIBILITÉ

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé en cuve avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en cuve, à condition que l'intégralité des deux étiquettes, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et les zones tampons de pulvérisation sont suivies pour chaque produit. Dans les cas où ces exigences diffèrent entre les étiquettes des partenaires de mélange en cuve, l'étiquette la plus restrictive doit être suivie. Ne pas mélanger en cuve des produits contenant le même ingrédient actif à moins qu'ils ne soient spécifiquement mentionnés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve de produits antiparasitaires peut entraîner une réduction de l'efficacité des pesticides ou une augmentation des dommages aux cultures hôtes. L'utilisateur doit contacter ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour plus d'informations avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

Les matières alcalines comme la bouillie soufrée, le sulfure de calcium et la bouillie bordelaise réduisent l'activité fongique du **CAPTAN 480 SC**. Ne pas appliquer **CAPTAN 480 SC** en combinaison avec, ou immédiatement avant ou peu après des pulvérisations d'huile. Ne pas utiliser de combinaisons avec des préparations de phosphates organiques dans le solvant. L'emploi de dispersifs qui provoquent un mouillage excessif est déconseillé. Ne pas utiliser de combinaisons de **CAPTAN 480 SC** et de soufre sur les cultures sensibles au soufre.

PHYTOTOXICITÉ

Lorsqu'employé à des doses élevées ou dans des pulvérisations mouillantes, **CAPTAN 480 SC** peut provoquer des taches nécrotiques des feuilles tendres non parvenues à maturité de certaines variétés de pommes, de pêches, de prunes et de cerises. Ce type de dégâts est plus fréquent lors des premiers traitements postfloraux durant les longues périodes de temps humide, chaud et nuageux. Pour éviter le risque de taches sur les feuilles dans de telles conditions, utiliser **CAPTAN 480 SC** et les autres produits à pulvériser aux plus faibles doses recommandées et éviter de bassiner les arbres.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. Avant d'utiliser, bien mélanger le contenu du récipient pour s'assurer que le produit est en suspension.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à au moins la moitié de sa capacité avec de l'eau propre et commencer l'agitation.
3. Verser la quantité recommandée du **CAPTAN 480 SC** dans le réservoir du pulvérisateur
4. Avant d'ajouter des partenaires de mélange en réservoir en option, ajouter plus d'eau et ajouter le partenaire conformément aux étiquettes du produit.
5. Ajouter le reste d'eau.
6. Continuer l'agitation pendant le remplissage et l'arrosage. Ne pas laisser reposer le mélange.
7. Utiliser un filtre plus gros que 50 mailles dans tout le système.

DOSES D'APPLICATION CULTURES FRUITIÈRES

POMMES : Suppression de : Tavelure primaire (*Venturia inaequalis*) - tache de suie (*Peltaster fruticola*, *Leptodontium elatius* et *Geastrumia polystigmatis*), moucheture (*Schizothyrium pomi*), tache phoméenne (*Mycosphaerella pomi*), pourriture amère (*Colletotrichum gloeosporioides* et *C. acutatum*), pourriture noire (*Botryosphaeria obtusa*) et chancre pérennant du pommier (*Gloeosporium perennans*) - Commencer à effectuer des applications préventives avant que l'infection ne s'établisse. Appliquer 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. L'arrosage en début de saison peut causer la tache nécrotique au feuillage des Red Delicious, Winesap et autres variétés sensibles. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

Vergers de pommiers ayant une densité élevée : Vergers de pommiers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 m (1 m pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ne pas utiliser plus de 10 applications par année.

Vergers de pommiers n'ayant pas une densité élevée : Ne pas utiliser plus de 2 applications par année. Lors de l'éclaircissage manuel d'une culture de fruits, effectuer 1 application avant l'éclaircissage et 1 application après l'éclaircissage.

Mélange en cuve avec Nova^{MC} Fongicide (mycobutanol) pour supprimer la tavelure du pommier (APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT) - Nova^{MC} Fongicide est un fongicide systémique. Pour le mélange en cuve, utiliser 340 g/ha (pleine dose) de Nova^{MC} Fongicide et la moitié des doses recommandées du **CAPTAN 480 SC** pour supprimer la tavelure. Suivre toutes les instructions énoncées sur l'étiquette de Nova Fongicide relativement à l'utilisation de ce produit.

ABRICOTS : Suppression de : Pourriture brune (brûlure des rameaux) (*Monilinia fruticola*) - Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas effectuer plus de 1 application par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

CERISES (acides, douces) : Suppression de : Pourriture brune (*Monilinia fruticola*) et criblure (tache des feuilles) (*Blumeriella jaapii*) - Les traitements postfloraux peuvent endommager le feuillage des variétés de cerises douces Schmidt et Emperor Francis. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la

maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas effectuer plus de 1 application par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

PÊCHES ET NECTARINES : Suppression de : Pourriture brune (*Monilinia fructicola*) et tavelure (*Cladosporium carpophilus*) - Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas effectuer plus de 1 application par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

POIRES : Suppression de : Tavelure (*Venturia pirina*) et tache de suie (*Peltaster fruticola*, *Leptodontium elatuius* et *Geastrumia polystigmatis*) - Ne pas appliquer sur les poires Anjou. Commencer à effectuer des applications préventives avant que l'infection ne s'établisse. Appliquer 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 5 L/ha (2,4 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

Vergers de poiriers ayant une densité élevée : Vergers de poiriers qui ont une densité de production élevée et dont la largeur du couvert végétal par arbre ne dépasse pas 2 m (1 m pour atteindre le centre ou le tronc à partir de l'allée). Ne pas utiliser plus de 10 applications par année.

Vergers de poiriers n'ayant pas une densité élevée : Ne pas utiliser plus de 2 applications par année. Lors de l'éclaircissage manuel d'une culture de fruits, effectuer 1 application avant l'éclaircissage et 1 application après l'éclaircissage.

PRUNES, PRUNEAUX : Suppression de : Nodule noir (*Apiosporina morbosa*) et pourriture brune (*Monilinia fructicola*) - Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Une application peut être effectuée du stade des bourgeons roses jusqu'avant la récolte. Appliquer 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 6,64 L/ha (3,2 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Ne pas effectuer plus de 1 application par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

RAISINS : Suppression de : Branche moribonde (*Phomopsis viticola*) (infections de la saison en cours) - Utiliser 3,3 L/ha (1,6 kg p.a./ha) et appliquer lorsque les nouvelles pousses mesurent

de 1 à 5 centimètres de long et de nouveau lorsqu'elles font de 10 à 15 centimètres de long. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année pour la branche moribonde. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours.

Suppression de : Mildiou (*Plasmopara viticola*) et pourriture noire (*Guignardia bidwellii*) - Utiliser 3,3 à 5 L/ha (1,6 à 2,4 kg p.a./ha). Ne pas effectuer plus de 1 application par année pour le mildiou ou la pourriture noire. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

FRAMBOISES : Suppression de : Pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*) et brûlure des dards (*Didymella applanate*) - Utiliser 4,15 L de produit (2 kg p.a.) dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.

MÛRES : Suppression de : Pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*) - Utiliser 3,73 L de produit (1,8 kg p.a.) dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.

MÛRES DE LOGAN : Suppression de : Tache de la tige (*Elsinoë veneta*), pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*), tache foliaire (*Septoria rubi*) et brûlure des dards (*Didymella applanate*) - Utiliser 2,5 à 3,73 L (1,2 à 1,8 kg p.a.) dans 1,000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.

BLEUETS : Suppression de : Pourriture du fruit (*Botrytis cinerea*) et pourriture sclérotique (*Monilinia vaccinii-corymbosi*) - Utiliser 3,73 L (1,8 kg p.a.) de produit dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

FRAISES : Suppression de : Moisissure grise (*Botrytis cinerea*) et tache foliaire (*Mycosphaerella fragariae*) - Utiliser 1,000 litres d'eau par hectare. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer 5,8 L/ha (2,8 kg p.a./ha) lorsque la pression de la maladie est faible à modérée seulement. Si la pression de la maladie est élevée ou que les conditions sont propices à une pression élevée de la maladie, mélanger en cuve du **CAPTAN 480 SC** à la dose de 5,8 L/ha (2,8 kg p.a./ha) avec un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie, ou changer pour un autre fongicide homologué pour combattre la même maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. **NE PAS** utiliser sur les fraises cultivées en serre.

RHUBARBE (DANS LES SERRES À FORCER) : Suppression de : Moisissure grise (*Botrytis cinerea*) - Utiliser 2,1 à 3,3 L (1 à 1,6 kg p.a.) dans 1,000 litres d'eau. Volume de pulvérisation maximal de 150 L/ha. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas

effectuer plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.

CULTURES LÉGUMIÈRES

CONCOMBRES : Suppression de : Anthracnose (*Colletotrichum orbiculare*) et gale (*Cladosporium cucumerinum*) - Utiliser 3,73 à 7 L/ha (1,8 à 3,4 kg p.a./ha) dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Utiliser 3,73 à 5.4 L (1,8 à 2,6 kg p.a.) sur les jeunes plants, 5.4 à 7 L (2,6 à 3,4 kg p.a.) sur les plants matures. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. **NE PAS** utiliser sur les concombres cultivés en serre.

POMMES DE TERRE : Suppression de : Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*) et mildiou (*Phytophthora infestans*) - Utiliser 4,15 à 6,22 L/ha (2 à 3 kg p.a./ha) dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien.

TOMATES : Suppression de : Anthracnose (*Colletotrichum spp.*) et tache septorienne (*Septoria lycopersici*) - Utiliser 4.56 à 7 L/ha (2,2 à 3,4 kg p.a./ha) dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Peut être appliqué avec de l'équipement terrestre classique ou par avion. Se référer aux instructions concernant l'épandage aérien. **NE PAS** utiliser sur les tomates cultivées en serre.

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.</p>

<p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>

<p>GINSENG</p>

<p>Pour la suppression de la pourriture rhizoctonienne des racines (<i>Rhizoctonia solani</i>), de la pourriture pythienne des racines et de la fonte des semis (<i>Pythium spp.</i>), de la pourriture phytophthoréenne des racines (<i>Phytophthora cactorum</i>) et de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>), ainsi que de la répression du pourridié passager (<i>Cylindrocarpon destructans</i>), appliquer CAPTAN 480 SC sous forme de pulvérisation foliaire généralisée à raison de 4,15</p>

L/ha (2,0 kg p.a./ha) dans un volume de pulvérisation de 935 à 1 871 L d'eau/ha. Commencer les épandages avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, en respectant un intervalle minimal de 7 jours. Ne pas faire plus de 8 applications par année. Application terrestre seulement.

La dose d'application doit tenir compte d'une quantité de 4,15 L de produit par hectare, appliquée dans le volume de support approprié, afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 4,15 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les surfaces aériennes de la plante pour une suppression optimale de la maladie. Mélanger et appliquer avec soin pour éviter de dépasser les doses de 4,15 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation.

GAZON et PLANTES ORNEMENTALES

TRAITEMENT EN PLEINE TERRE ET EN SERRE : Utiliser pour traiter le sol pour la suppression de fonte des semis et les pourritures des racines des semis ou des plants repiqués de rosiers (et autres arbustes, arbres et fleurs), les lits de semences de gazon et les légumes (haricots, pois, céleri, crucifères, aubergines, poivrons, tomates). Utiliser 2,5 L (1,2 kg p.a.) par 1 000 litres d'eau et appliquer à des doses de 50 à 85 litres par 100 m². Mélanger aux premiers 7,5 à 10 cm de sol avant de planter. Ne pas effectuer plus de 1 application par année. Ne pas appliquer par voie aérienne.

GAZON (terrains de golf et gazonnières seulement) : **Suppression de : Plaque brune (*Rhizoctonia solani*), fonte des semis (*Pythium*, *Rhizoctonia*, et *Fusarium* spp.), tache des feuilles et fonte helminthosporienne (*Bipolaris*, *Drechslera* et *Exserohilum* spp.) et pourriture des racines (*Pythium* spp.)** - Utiliser 100 mL (48,2 g p.a.) dans 20 L d'eau par 100 m². Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Ne pas effectuer plus de 1 application par année. Ne pas appliquer sur les pelouses résidentielles, dans les parcs, les terrains d'écoles, les terrains de sports et autres aires de loisirs. Ne pas appliquer par voie aérienne.

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR : foliaire (fleurs coupées) - Ne pas effectuer plus d'une application par année à un maximum de 2,5 L/ha (1,2 kg p.a./ha).

CAMÉLIAS : **Suppression de : Brûlure des pétales (*Ciborinia camelliae*)** - Utiliser 2,1 L (1 kg p.a.) dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer sur les feuilles et sur le sol autour des plants. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si la pression de la maladie persiste, ou si les conditions environnementales sont propices au développement de la maladie. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre. Ne pas appliquer par voie aérienne.

ŒILLETS : **Suppression de : Brûlure alternarienne (*Alternaria dianthicola*, *A. dianthi*), CHRYSANTHÈMES :** **Brûlure des fleurs (*Botrytis cinerea*) et tache septorienne (*Septoria chrysanthemi*, *S. chrysanthemella*),**

ROSES : **Suppression de :Tache noire (*Diplocarpon rosae*)** - Utiliser 2,1 à 2,5 L (1 à 1,2 kg p.a.) dans 1,000 litres d'eau. Appliquer de façon à couvrir uniformément les deux faces des feuilles.

Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si la pression de la maladie persiste, ou si les conditions environnementales sont propices au développement de la maladie. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre.

ASTERS, DAHLIAS, LILAS, ROSES, TULIPES : Suppression de : Brûlure des fleurs (*Botrytis cinerea*) - Utiliser 2,1 L (1 kg p.a.) dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à titre préventif lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si la pression de la maladie persiste, ou si les conditions environnementales sont propices au développement de la maladie. Ne pas effectuer plus de 6 applications par année. Ne pas appliquer par voie aérienne. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre.

BÉGONIAS (TUBÉREUX), JONQUILLES, DAHLIAS, GLAÏEULS, IRIS (BULBEUX), NARCISSSES, TULIPES : Suppression de : Fonte des semis, pourritures des bulbes (*Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium spp.*) - Utiliser 6,22 à 15,77 L (3 à 7,6 kg p.a.) dans 1 000 litres d'eau. Avant d'entreposer, tremper et laisser sécher. **NE PAS** effectuer le trempage des bulbes à la main. Un équipement de trempage mécanique ou automatisé doit être utilisé (par exemple, un transporteur à courroie ou un élévateur à fourches). Ne pas appliquer par voie aérienne. **NE PAS** utiliser sur les fleurs coupées de serre.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

CAPTAN 480 SC des marques de commerce de ADAMA Group Company.
NOVA est une marque de commerce de Corteva Agriscience LLC.